

Commune de
Frasnes-lez-Anvaing



Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

Nos réf. Enquête publique – Plan des Gestion par district hydrographique
Vos réf. : D0903/2015/DESU/FP/ENQ-2/15-09-2015/Sorties 2015 : 24944

Agent traitant : Nicolas SITKO (069/87.16.60)



A l'attention de
Direction Générale Opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et de l'Environnement
Avenue du Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

Frasnes-lez-Buissenal, le 30 septembre 2015

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 23 septembre 2015, concernant la demande d'avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique, sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation et sur les rapports d'incidences sur l'environnement s'y rapportant, nous vous informons qu'en séance du 4 septembre 2015, le collège communal a émis un avis favorable sur les plans considérés.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,

Madame Dominique VALLEZ



Le Député-Bourgmestre,

Monsieur Jean-Luc CRUCKE



acteur de
l'eurométropole
lille Kortrijk Tournai

Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 7910 Frasnes-lez-Anvaing
tél. : 069/87.16.20 • fax : 069/86.64.36
adresse électronique : secretariatcommunal@frasnes-lez-anvaing.be
url : <http://www.frasnes-lez-anvaing.be>
DEXIA BANQUE : IBAN BE 20 0910 0038 1056 BIC GKCCBEBB



SÉANCE DU 04 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM.J-L. CRUCKE, Bourgmestre-Président.
J. DUPIRE, P. VÈCHE, V. GOSSELAIN, P.
BOURDEAUD'HUY, A. DUTHY, Échevins.
Mme C. DE SAINT MARTIN, Présidente du CPAS
Mme D. VALLEZ, Directeur Général.

OBJET : Rapport d'incidences environnementales relatif aux projets de deuxièmes plans de gestion par district Hydrographiques et de premiers plans de gestion des risques d'inondation

LE COLLEGE COMMUNAL :

Vu le courrier du 14 août 2015, émanant du Service Public de Wallonie, département du développement, concernant la mise à disposition du Rapport d'Incidence sur l'Environnement relatif aux projets de deuxièmes plans de gestion par district hydrographique et de premier plans de gestion des risques d'inondation;

Considérant les 26 mesures proposées dans le cadre du Rapport d'Incidences sur l'environnement;

Considérant que les projets de plans de gestion des risques d'inondation et les 2e plans de gestion des district hydrographiques ont pour ambition de définir:

- les objectifs opérationnels en matière de gestion des inondations,
- de proposer un programme d'actions pour rencontrer ces objectifs,
- de dresser un état des lieux actualisé au niveau des rivières,
- des nappes phréatiques ainsi que la pression qu'elles subissent,
- de définir les objectifs à atteindre pour 2021;
- le programme de mesures pour y parvenir assorti de moyens financiers associés;

DÉCIDE :

d'émettre un avis favorable sur le plan de gestion par district hydrographique, sur le plan de gestion des risques d'inondations ainsi que sur les rapport d'incidences environnementales s'y affèrent ;

En séance, date que dessus.
PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire,
Dominique VALLEZ

Le Directeur Général,
Dominique VALLEZ

Le Président,
Jean-Luc CRUCKE

Le Bourgmestre,
Jean-Luc CRUCKE

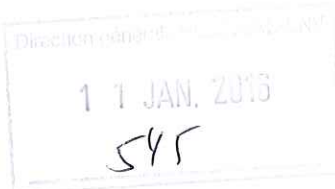
POUR EXTRAIT CONFORME :



Commune de
Frasnes-lez-Anvaing



Colleville B.



A l'attention de
Direction Générale Opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et de l'Environnement
Avenue du Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

Nos réf. Enquête publique – Plan des Gestion par district hydrographique
Vos réf. : D0903/2015/DESU/FP/ENQ-2/15-09-2015/Sorties 2015 : 24944

Frasnes-lez-Buissenal, le 07 janvier 2016

Agent traitant : Nicolas SITKO (069/87.16.60)

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 30 septembre 2015, concernant la demande d'avis sur les projets de plans de gestion par district hydrographique, sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation et sur les rapports d'incidences sur l'environnement s'y rapportant, nous vous informons qu'en séance du 31 décembre 2015, le collège communal a confirmé sont un avis favorable sur les plans considérés mais a tenu à rappeler les points prioritaires sur notre territoire, à savoir:

- La station d'épuration d'Anvaing est éligible, moyennant la fin des travaux sur le réseau d'égouttage;*
- Les stations d'épurations de Saint-Sauveur et de Wattripont peuvent être soutenues;*
- Le village de Dergneau étant toujours en zone transitoire, il y aurait lieu de faire effectuer une étude de zone afin d'en déterminer l'affectation;*

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,

Madame Dominique VALLEZ



Le Député-Bourgmestre,

Monsieur Jean-Luc CRUCKE

